M. Lennard: C'est très bien.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député pense peut-être que c'est très bien; mais j'ai l'impression que la population canadienne s'attend que nous consacrions plus de temps à ces questions importantes pendant que nous sommes ici.

L'hon. M. Rowe: Je ne veux pas retarder les travaux, mais je suis de l'avis du premier ministre. J'irai même plus loin et je dirai que, de l'avis des Canadiens, nous aurions dû nous réunir il y a deux semaines.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous répondrons à cela quand il en sera question.

L'hon. M. Rowe: En tout cas, si les autres députés sont d'accord, il me semble que nous devrions accepter d'un commun accord de nous réunir demain matin, à onze heures; et que l'examen de la motion à l'étude soit renvoyé à demain. Cela permettrait de se réunir demain matin à onze heures.

M. Coldwell: Je ne sais pas s'il est besoin d'une motion pour cela.

Le très hon. M. St-Laurent: Je pense qu'il devrait y avoir quelque chose au compte rendu car je ne pense pas que nous puissions nous contenter de nous réunir en dehors des heures prévues au Règlement et expédier réglementairement les affaires parlementaires.

M. M. J. Coldwell: Je pense qu'il conviendrait de proposer, comme on l'a mentionné, une partie de la motion ayant trait à demain matin, et je serais prêt à accepter la motion au complet car ce serait conforme au précédent de 1950. S'il doit y avoir division, ne pourrions-nous pas proposer la motion fixant demain comme jour de séance, puis nous occuper de l'autre partie de la motion plus tard demain?

L'hon. M. Rowe: Excellent!

Le très hon. M. St-Laurent: Dans ce cas, je vais reprendre le texte des autres alinéas, qui demeureront tels que je les ai lus pour le compte rendu, mais je reprendrai ces alinéas comme constituant une motion à présenter demain matin.

M. l'Orateur: Qu'on me permette de faire remarquer à la Chambre que le greffier m'a signalé que, si le troisième alinéa de la première motion n'est pas approuvé, les 15 avis de motion reçus devront être imprimés demain, de même que les bills des simples députés. Le troisième alinéa de la motion est rédigé en ces termes:

Que soient suspendues les dispositions des articles 15, 41, 71 et 93 du Règlement qui régissent la présentation, l'impression et l'étude des avis de motion et des bills d'initiative parlementaire.

Je désire tout simplement communiquer ce renseignement à la Chambre, au cas où elle voudrait s'en occuper. Le très hon. M. St-Laurent: Si on peut l'ajouter à cette motion, les paragraphes 4, 5, 6 et 7 seront examinés demain.

M. l'Orateur: Du consentement de la Chambre, le très honorable M. St-Laurent propose, appuyé par l'honorable M. Harris, que les modifications suivantes soient apportées à la procédure de la Chambre pour la présente session:

1. Que la Chambre siège tous les jours, sauf le dimanche, et que les articles 2 et 6 du Règlement

soient suspendus à cet égard.

2. Que, jusqu'à ce que soient terminées les délibérations sur le bill des subsides intéressant l'envoi de forces armées vers la zone du canal de Suez, les heures de séance, chaque jour, soient de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de deux heures et demie à 6 heures et de 8 heures à 10 heures du soir; que les mesures du Gouvernement aient priorité sur toutes les affaires, sauf les affaires courantes, les avis de motion tendant au dépôt de documents et les questions; et que les dispositions des articles 2, 6 et 15 du Règlement soient suspendues à cet égard.

3. Que soient suspendues les dispositions des articles 15, 41, 71 et 93 du Règlement qui régissent la présentation, l'impression et l'étude des avis de motion et des bills d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVER-NEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. GÉRARD LÉGARÉ ET APPUYÉ PAR M. A. B. WESELAK

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. Gérard Légaré (Rimouski): Monsieur l'Orateur, j'ai été grandement honoré de l'invitation que m'a faite le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Elle m'a été transmise à New-York, au moment même où l'Assemblée générale des Nations Unies étudiait la situation du Moyen-Orient. En mon nom et au nom de tous mes électeurs, je tiens à le remercier bien sincèrement.

La session qui débute aujourd'hui est et demeurera une session historique. Elle est la résultante d'événements graves, imprévus et regrettables survenus ces dernières semaines et qui, malheureusement, assombrissent encore l'horizon international.

Ces événements sont de nature diverse et incomparable; d'un côté, vous avez l'action militaire de trois États qui, pressentant de nouveaux troubles et la complication d'une situation déjà inquiétante, décident une opération d'urgence; de l'autre, un État tout-puissant fait une boucherie d'une population sans défense pour maintenir une domination qu'il exerce, depuis trop longtemps, au mépris des